

SECRETARIAT GENERAL

COMMUNIQUE N° 2016 / 0001 / MDRE-SG DU 06 SEPT 2016

LE MINISTRE DE LA DECENTRALISATION ET DE LA REFORME DE L'ETAT,

COMMUNIQUE :

Conformément au Décret n°03-583/P-RM du 30 décembre 2003 portant dispositions communes d'application du statut des fonctionnaires des Collectivités territoriales et en application de l'Arrêté 2016-3161/MDRE-SG du 02 septembre 2016 déterminant les emplois à pourvoir par voie de concours direct de recrutement d'agents de la santé et du développement social, il est ouvert un concours direct de recrutement d'agents de la santé et du développement social dans la fonction publique des Collectivités Territoriales au titre de l'année 2016, pour pourvoir aux emplois exprimés par les Régions de Kayes, Koulikoro, Sikasso, Ségou, Mopti, Tombouctou, Gao et Kidal.

Les emplois à pourvoir sont les suivants :

CORPS	SPECIALITES	NOMBRE	CATEGORIES
Médecins Pharmaciens Odonto-Stomatologues	Médecine générale	17	A
Administrateurs de l'Action Sociale	Développement Social, Travail Social Spécialisé	3	
Techniciens Supérieurs de Santé	Sage-femme d'Etat	11	B2
	Infirmier d'Etat (IDE)	15	
	Labo pharmacie (biologie- médicale)	7	
	Hygiène et Assainissement	2	
Techniciens de Santé	Obstétrique	71	B1
	Santé publique	34	
	Labo – pharmacie	4	
TOTAL		164	

I- CONDITIONS DE PARTICIPATION :

Les candidats doivent :

- être détenteurs de diplômes nationaux ou étrangers de niveau équivalent suivant :
 - diplôme de la Faculté de Médecine et d'Odonto-Stomatologie (FMOS) ou diplôme étranger équivalent (Médecine générale) ;
 - diplôme de l'Institut National de Formation des Travailleurs Sociaux (INFTS) Catégorie A ou diplôme étranger équivalent (Développement social, Travail Social Spécialisé) ;

- diplôme de l'Institut National de Formation en Science de la Santé (INFSS) Catégorie B2 ou diplôme étranger équivalent (Sage-femme d'Etat, Infirmier d'Etat, Labo-pharmacien/Biologie médicale, Hygiène et Assainissement),
- diplôme de l'Institut National de Formation en Science de la Santé (INFSS) Catégorie B1 ou diplôme étranger équivalent (obstétrique, santé publique, Labo-pharmacie/Biologie médicale).

2. être de nationalité malienne ;
3. jouir de leurs droits civiques ;
4. se trouver en position régulière au regard des lois sur le recrutement dans l'armée ;
5. remplir les conditions d'aptitude requises pour l'accèsion au corps de recrutement, ne pas exercer des fonctions électives dans la collectivité ou un établissement en dépendant ;
6. être âgé de 18 ans au moins et 35 ans au plus.

II – DOSSIERS DE CANDIDATURE :

Les dossiers de candidature comprenant les pièces suivantes, doivent parvenir aux Gouverneurs de Région et du District de Bamako, au plus tard le **07 octobre 2016 à 16 heures précises**, délai de rigueur :

- une demande manuscrite timbrée à 200 FCFA ;
- un extrait d'acte de naissance ou de jugement supplétif en tenant lieu ;
- une copie du diplôme requis certifiée conforme, ou à défaut une attestation en tenant lieu.

En cas d'admission au concours, les autres pièces suivantes seront fournies par le candidat :

- un certificat de nationalité ;
- un extrait du casier judiciaire datant de trois mois au plus ;
- un certificat de visite et de contre – visite délivré par les autorités médicales agréées et attestant qu'il réunit les conditions d'aptitude physique générales et particulières exigées.

NB :

- les photocopies d'acte de naissance ne sont pas acceptées ;
- l'accès de la salle est conditionné à la présentation de la carte NINA, de la carte d'identité ou du passeport en cours de validité.

III – MODALITES D'ORGANISATION, NATURE, DUREE, COEFFICIENT ET PROGRAMME DES EPREUVES :

Les candidats remplissant les conditions fixées ci-dessus subiront les épreuves suivantes dont la durée et les coefficients sont précisés ci-après :

- | | | |
|---------------------|------------------|-----------------|
| - Culture Générale | durée : 3 heures | coefficient : 2 |
| - Epreuve Technique | durée : 3 heures | coefficient : 2 |

La liste des candidats autorisés à se présenter au concours fera l'objet d'affichage aux Gouvernorats de Régions et du District de Bamako et dans les centres d'examens.

Il est attribué à chacune des épreuves une note de 0 à 20 points. Chaque note est multipliée par son coefficient tel qu'il est fixé ci-dessus. La somme des points ainsi obtenue forme le total des points pour l'ensemble des épreuves.

Seuls peuvent être déclarés admis les candidats ayant obtenu le maxima des points en tenant compte des emplois à pourvoir.

Toute note inférieure à 5 sur 20 à l'une des épreuves entraîne l'élimination du candidat.

Les épreuves se dérouleront le **dimanche 23 octobre 2016** dans les centres d'examen des régions et du District de Bamako.

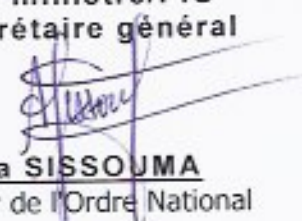
Bamako, le **06 SEPT 2016**

AMPLIATIONS :

- MEF _____ P/Info
- MSHP _____ P/ Info
- DFM/MSHP _____ P/Suivi
- DRH/Santé _____ P/Suivi
- DFM/MDRE _____ P/Suivi
- DGCT _____ P/Suivi
- Tous Gouverneurs _____ P/Suivi
- Tous Dir. Rég. Santé _____ P/Suivi
- Tous Dir. Rég. Dev. Social _____ P/Suivi



**P/Le ministre/P.O
Le secrétaire général**


Adama SISSOUMA
Chevalier de l'Ordre National